



**SYNDICAT
D'ETUDES ET DE REALISATIONS
POUR LE TRAITEMENT
INTERCOMMUNAL DES DECHETS
(S.E.R.T.R.I.D.)**

Réunion du Comité Syndical

Du mercredi 11 décembre 2002

1.21

RAPPORT

Présenté par M. Daniel FEURTEY
Vice-Président chargé des travaux

**Quai de transfert –
Entreprise COLAS
Avenant n° 01.01.401.1.4 au lot n° 1
pour travaux supplémentaires**

Les travaux préparatoires aux embranchements ferrés du quai de transfert de Danjoutin, ont nécessité la réalisation de purge de terres d'argile, impropres à assurer la structure de la plate forme.

L'entreprise COLAS, titulaire du lot concerné a présenté un devis de 19.448,41 € H.T..

Pour assurer le bon déroulement de l'opération, il est nécessaire de passer un avenant au marché de cette entreprise dont le montant serait porté de la somme de 1.585.323,48 € H.T. à la somme de 1.604.471,89 € H.T. (soit + 1.23 %).

La commission d'appel d'offres du 11 décembre 2002 a émis un avis favorable à la passation de cet avenant.

Il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- RETENIR la proposition présentée,
- AUTORISER M. le Président à signer l'avenant à intervenir.

* * * * *

Après avoir entendu les explications de M. le Vice-Président chargé des travaux le Comité Syndical, à l'UNANIMITE :

- **RETIENT** la proposition présentée,
- **AUTORISE** M. le Président à signer l'avenant à intervenir.

Ainsi délibéré au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., ladite délibération ayant été affichée, par extrait, le 18 décembre 2002, conformément au C.G.C.T..

Pour extrait conforme

Le Président du S.E.R.T.R.I.D.



Emile GEHANT

